



Lettre de l'administrateur salarié de GRDF parrainé par la CFE ÉNERGIES



08/01/20

Lettre n° 25 - Janvier 2020



Je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite personnelle et professionnelle pour vous et vos proches.

Cette année commence dans un climat social compliqué pour tous les salariés français. La réforme proposée sur notre retraite par le Gouvernement inquiète plus qu'elle ne rassure !

GRDF était dans l'attente de son futur tarif d'acheminement (ATRD6) pour les quatre prochaines années. La CRE a publié le 20 décembre sa délibération, celle-ci devant être validée par le ministère après passage devant le Conseil Supérieur de l'Énergie.

Cette proposition est certes en baisse par rapport au tarif ATRD5, mais assure à GRDF une rémunération satisfaisante pour assurer sa mission de service public de distributeur de gaz. La baisse de 0,9 % du taux de rémunération impute notre chiffre d'affaires d'environ 140 M€, mais nous assure l'essentiel de nos OPEX et un financement de nos CAPEX sur la durée du tarif.

Le petit bémol se trouve dans l'enveloppe accordée pour le soutien de la filière gazière, avec une diminution de près de 45 % du montant. La question qu'il convient de poser aux directions Développement et Clients, est la suivante : quel plan d'actions allez-vous engager dès 2020 pour stabiliser notre portefeuille de clients ?

Quant aux autres grands projets engagés, tels que le changement de gaz dans les Hauts de France, le déploiement de Gazpar ou la refonte de notre système d'information, ils continuent sur leur lancée sans être impactés par cette décision.

Je finirai par le souhait que GRDF continue à œuvrer pour la sécurité du réseau gaz, la sécurité des tiers et de ses salariés afin d'éviter les accidents. L'année 2019 aura été beaucoup marquée par des événements graves et un taux d'absentéisme élevé.

Je vous renouvelle mes meilleurs vœux pour 2020.

